



REGLEMENT DU  
CHAMPIONNAT NEUCHATELOIS  
DE DRESSAGE

19 octobre 2020

## **1. Qualification**

- 1.1. La participation à la finale du Championnat neuchâtelois de Dressage est ouverte à tous les cavaliers membres d'une société affiliée à l'AEN.
- 1.2. Peuvent participer au championnat de dressage Brevet, tous les cavaliers neuchâtelois détenteurs d'un brevet ou d'une licence saut R.
- 1.3. Peuvent participer au championnat de dressage Licenciés, tous les cavaliers neuchâtelois détenteurs de la licence de dressage R ou dressage N.
- 1.4. Le cavalier ayant plusieurs chevaux/poneys qualifiés pour le championnat aura le libre choix entre lesdits chevaux ou poneys. S'il peut monter 2 chevaux/poneys dans l'épreuve qualificative ou la première manche, il devra impérativement préciser avant le début de la manifestation quel cheval/poney compte pour le championnat.

### **1.5. Finale Brevet**

Sont qualifiés pour la finale Brevet tous les cavaliers détenteurs du brevet ou de la licence R de saut validé pour l'année en cours remplissant les conditions de l'art. 1.1, 1.2 et 1.3 ci-dessus, avec le cheval ou le poney de leur choix. Peuvent également, participer les cavaliers ayant obtenu leur licence R de dressage dans l'année en cours (du 1er janvier au 31 décembre) et n'ayant pas obtenu de classement en cat. L.

### **1.6. Finale Licenciés**

Sont qualifiés pour la finale Licenciés, tous les cavaliers remplissant les conditions de l'art. 1.1, 1.3 et 1.4 ci-dessus, détenteurs d'une licence de dressage R ou N de la FSSE validée pour l'année en cours.

- 1.7. La participation à un autre championnat cantonal dans la même discipline est exclue.

## **2. Modalités de la Finale**

- 2.1. La finale se déroulera sur une place du canton, selon le tournus habituel.
- 2.2. Les deux manches de chaque finale doivent être organisées consécutivement.
- 2.3. La finance d'inscription pour la participation aux deux épreuves est de 100.-.
- 2.4. La première manche possède son propre classement. Cette épreuve est également ouverte à des cavaliers ne participant pas au Championnat.

## 2.5. Finale Brevet

- 2.5.1. **Epreuve qualificative (première manche) :**  
FB 03 (40m) ou FB 04 (60m)
- 2.5.2. **Finale du championnat (2e manche) :**  
FB 05 (40m) ou FB 06 (60m)

## 2.6. Finale Licenciés

### **Epreuve qualificative (première manche) :**

- 2.6.1. **Cavaliers (licence R et N) avec jeunes chevaux (4 et 5 ans) :**  
FB01 (sur 40m) ou FB02 (sur 60m).
- 2.6.2. **Cavaliers FB (licence R) :**  
FB07 (sur 40m) ou FB08 (sur 60m) pour les paires avec moins de 100 SoP au délai d'inscription.
- 2.6.3. **Cavaliers L (licence R ou N avec chevaux de max. 6 ans) :**  
L13 (sur 40m) ou L14 (sur 60m) pour les paires avec moins de 1200 SoP au délai d'inscription et pas plus de deux classements en catégorie M durant l'année en cours et l'année précédente.
- 2.6.4. **Cavaliers M (licence R ou N) :**  
M21 (sur 40m) ou M22 (sur 60m) pour les paires avec moins de 3500 SoP au délai d'inscription n'ayant pas de participation en catégorie S durant l'année en cours et l'année précédente.

### **Finale du championnat (2e manche) :**

- 2.6.5. **Cavaliers (licence R et N) avec jeunes chevaux (4 et 5 ans) :**  
FB03 (sur 40m) ou FB04 (sur 60m).
  - 2.6.6. **Cavaliers FB (licence R) :**  
FB09 (sur 40m) ou FB10 (sur 60m).
  - 2.6.7. **Cavaliers L (licence R ou N avec chevaux de max. 6 ans) :**  
L15 (sur 40m) et L16 (sur 60m).
  - 2.6.8. **Cavaliers M (licence R ou N) :**  
M23 (sur 40m) ou M24 (sur 60m).
- 2.7. Le classement final se fait par l'addition des pourcentages des deux épreuves. En cas d'égalité le résultat de la deuxième épreuve départage.

### **3. Prix**

3.1. Les prix minima pour la Finale Brevet sont les suivants :

1er rang :	Fr. 200.-
2ème rang :	Fr. 160.-
3ème rang :	Fr. 130.-
4ème rang :	Fr. 110.-
5ème au dernier rang :	Fr. 100.-

3.2. Les prix minima pour la Finale Licenciés sont les suivants :

1er rang :	Fr. 300.-
2ème rang :	Fr. 250.-
3ème rang :	Fr. 200.-
4ème rang :	Fr. 160.-
5ème rang :	Fr. 130.-
6ème rang :	Fr. 110.-
7ème au dernier rang :	Fr. 100.-

3.3. Chaque participant recevra une plaque d'écurie et un flot, tous deux aux couleurs neuchâteloises.

### **4. Litiges**

4.1. En cas de contestation quant à l'application du présent règlement ou d'événements non prévus par celui-ci, le comité de l'AEN (bureau + DT) a tout pouvoir de décision, sans recours possible.

### **5. Approbation du présent règlement**

5.1. Ce règlement a été approuvé par le comité de l'AEN du 19 octobre 2020 et entre en vigueur avec effet immédiat.